

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1 et suivants,

Vu la pétition en date du 17 septembre 2024 par laquelle l'entreprise VALLEAUX Sébastien 3 allée du Prad – 29160 CROZON demande l'autorisation de bloquer partiellement l'Allée des Tilleuls en CROZON, pour permettre des travaux de terrassement, du 17 au 20 septembre 2024,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** **Du 17 au 20 septembre 2024**

L'entreprise VALLEAUX sera autorisée de bloquer partiellement l'allée des Tilleuls en Crozon, selon l'avancement des travaux, pour permettre des travaux de terrassement.

**ARTICLE 2** **Du 17 au 20 septembre 2024**

L'entreprise VALLEAUX devra mettre en place un balisage.

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la Police Municipale.

**ARTICLE 5**

Toute infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivie.

**ARTICLE 6**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directeur Général des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
BTA Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon.  
Services Techniques Municipaux  
Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 17 septembre 2024  
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN